avenue Louise, 523 (2ème étage) | chaussée de Marche 482
1050 BRUXELLES | 5101 NAMUR

BELGIQUE

Reportage Photographique

Concernant le bâtiment sis à **RUE LEYS 56-58 & AVENUE DE LA CHEVALERIE 24** à **1000 BRUXELLES**

Dans le cadre de l'établissement d'un permis de régularisation urbanistique ayant pour objet :

La présente demande vise la mise en conformité du nombre de logements par la régularisation d'un logement existant dans les combles. Elle porte également sur le changement de destination d'un commerce en espace HoReCa au rez-de-chaussée, ainsi que la mise en conformité de la façade à rue et la création de lucarnes en toiture.



Situation des prises de vues

avenue Louise, 523 (2ème étage)
1050 BRUXELLES

BELGIQUE

chaussée de Marche 482
5101 NAMUR



Photo 1



Photo 2

avenue Louise, 523 (2ème étage)
1050 BRUXELLES

chaussée de Marche 482
5101 NAMUR

BELGIQUE



Photo 3



Photo 4

avenue Louise, 523 (2ème étage)
1050 BRUXELLES

chaussée de Marche 482
5101 NAMUR

BELGIQUE



Photo 5



Photo 6

avenue Louise, 523 (2ème étage)
1050 BRUXELLES

chaussée de Marche 482
5101 NAMUR

BELGIQUE



Photo 7



Photo 8

avenue Louise, 523 (2ème étage)
1050 BRUXELLES

BELGIQUE

chaussée de Marche 482
5101 NAMUR



Photo 9



Photo 10

avenue Louise, 523 (2ème étage)
1050 BRUXELLES

BELGIQUE

chaussée de Marche 482
5101 NAMUR



Photo 11

avenue Louise, 523 (2ème étage)
1050 BRUXELLES

BELGIQUE

chaussée de Marche 482
5101 NAMUR